

trouvés aux Chesneaux de Château-Thierry, lors de la construction de la nouvelle route de Château-Thierry à Soissons. — Ces objets ayant fait déjà le sujet d'un Rapport à la Société de Soissons, ne donnent pas lieu à la demande d'un nouveau mémoire.

Un membre émet le vœu que la Société favorise l'organisation de la Bibliothèque publique de la ville de Château-Thierry. — Plusieurs membres s'associent à ce vœu, espérant que sa réalisation ne sera pas trop éloignée.

Après quoi, la séance est déclarée close par M. le Président.

---

## SEANCE DU 11 AOUT 1865.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

Étaient présents : MM. Hachette, président, Bigorgne, l'abbé Buirette, l'abbé Chevalier, de Vertus, l'abbé Guilliot, Harant, Mayeux, Périn et Renaud.

Le procès-verbal de la dernière séance lu et adopté, M. le Président donne communication de lettres de MM. Chauvac de la Place, l'abbé Frion et l'abbé Gourmain, qui pour causes diverses, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. l'abbé Chevalier donne lecture de la suite du travail intitulé *Note sur les Galvessans*, par Mgr de Basilite (Voir page 58).

Cette lecture faite, M. Chevalier annonce que M. Housset, souvent cité dans la Note qui vient d'être lue, possède sur notre pays de nombreux documents, d'un grand prix pour la science.

M. Hachette, président, communique une série de notes sur la Brie et la Champagne, notes recueillies dans une vieille Géographie latine du commencement du dix-septième siècle, par Paul Merule, hollandais fort érudit pour son temps.

M. Hachette soumet ensuite à l'examen des membres le spécimen d'un cachet que possède M. Carlier, maire de Gland.

Selon M. de Vertus, ce cachet qui porte ces mots : *Ceel pour Bonnes*, serait celui d'une maison de ce pays appartenant à la communauté des Célestins de Soissons; et les armes de Louis d'Orléans, frère de Charles VI, qui figurent sur ce cachet, rappellent la mémoire de ce prince, comme fondateur des Célestins de Soissons, auxquels il avait donné la seigneurie de Bonnes. M. Carlier possède plusieurs documents intéressants qu'il se fera un plaisir de communiquer.

Des remerciements sont votés à M. Carlier.

Un membre rappelle à ce propos que l'hospice de Château-Thierry possède beaucoup de manuscrits curieux et qu'ils sont à la disposition des érudits désireux de les consulter.

En l'absence de toute lecture, il est parlé des Diplômes et des Bulletins de la Société. — L'envoi du Bulletin à toutes les Associations savantes est décidé; quant au Diplôme, il est convenu que le Diplôme des membres titulaires sera payé 5 fr. et celui des membres correspondants 3 fr. Des Bulletins de la Société (année 1864) sont ensuite distribués aux membres présents.

M. Harant présente plusieurs objets trouvés à Chouy, près Neuilly-Saint-Front, dans les fouilles d'un chemin allant à la sucrerie de M. Debirat. Un assez grand nombre de squelettes ont été mis à découvert, et les objets apportés à la séance sont reconnus pour être un fer de lance, une boucle de ceinturon, et le fer d'une francisque, armes ou débris d'armes qu'on suppose être du quatrième siècle. L'absence de tout monument funéraire, fait supposer que l'endroit où l'on a trouvé ces divers objets a pu être le théâtre d'un combat.

M. Harant fait encore passer sous les yeux des membres de la Société, des pièces de monnaie trouvées lors de la réparation d'un chemin à Pavant. Quelques-unes de ces pièces sont du seizième siècle. M. Mayeux est prié de faire un travail sur ces trouvailles.

M. de Vertus propose, vu le nombre des objets curieux trouvés à Chouy, une excursion dans cette localité, et cela le

plus tôt possible, afin de profiter des fouilles faites actuellement. Cette idée, accueillie avec faveur, est appuyée par plusieurs membres, qui disent que, seule, l'église de Chouy mériterait le voyage.

M. Bigorgne, que ses connaissances spéciales et l'obligeant appui d'un membre de sa famille, désignent au vote de ses collègues, est prié de vouloir bien, de concert avec M. Harant, s'occuper d'un travail sur ces découvertes de squelettes et d'armes, et de l'organisation de la prochaine excursion à Chouy.

Après quelques instances, ces messieurs acceptent cette mission, que rendent plus agréable les adhésions de bonne partie des membres présents. On se sépare en convenant qu'un avis du jour de ce voyage sera donné aux membres de la Société, afin de faciliter à tous la possibilité de s'y rendre.

---

## SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 1865.

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE.

Etaient présents : MM. Hachette, président, Chauvac de la Place, l'abbé Chevalier, Démoncy, de Vertus, l'abbé Guilliot, Mayeux, Périn, Proulle et Renaud.

Le procès-verbal de la dernière séance lu et adopté, M. le Président procède au dépouillement de la correspondance, qui se compose de :

1° Lettre de Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique donnant acte à la Société de la réception de ses Bulletins et de l'envoi à cent cinquante-quatre Sociétés savantes de France et de l'Algérie.

2° Lettre du Président de la Société des Antiquaires de Picardie, accusant réception du Bulletin.

3° Première lettre du Président de la Société Dunoise de Chateaudun, accusant réception de l'envoi du Bulletin, et demandant l'échange entre cette Société et la nôtre du titre de Société correspondante.